



Conseil d'administration

# BUDGET 2012

CT/CA-059/2011/01FR

## SOMMAIRE

### I. INTRODUCTION

- A. – INTRODUCTION GÉNÉRALE
- B. – ÉQUILIBRAGE DES PRIX ET DES COÛTS
- C. – RECETTES
- D. – DÉPENSES
- E. – ACTIVITÉS

### II. ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES – RÉCAPITULATIF

### III. ÉTAT DES RECETTES 2012

### IV. ÉTAT DES DÉPENSES 2012

### ANNEXE 1 TABLEAU DES EFFECTIFS

## I. INTRODUCTION

### A. Introduction générale

Le budget pour l'exercice 2012 comprend:

- B. la description des prix du Centre pour l'année 2012, conforme au principe d'équilibre des prix avec les coûts, détaillé en séance du Conseil d'administration en octobre 2009;
- C. les recettes du Centre prévues à l'article 10, paragraphe 2, du règlement (CE) n° 2965/94 du Conseil, modifié en dernier lieu par le règlement (CE) n°1645/2003 du Conseil, comprenant les paiements effectués par les organes pour lesquels le Centre opère, et par les institutions et organes avec lesquels une collaboration a été convenue, en rémunération des prestations fournies, y inclus des activités à caractère interinstitutionnel, ainsi qu'une subvention communautaire;
- D. les dépenses du Centre, ventilées par titre;
- E. la ventilation des dépenses du Centre par activité. Cette partie illustre le lien entre le programme de travail 2012, qui identifie les ressources allouées à chaque activité afin d'atteindre les objectifs stratégiques du Centre, et la structure budgétaire conventionnelle.

Tous les montants figurant dans ce document budgétaire sont exprimés en euros.

### B. Equilibrage des prix et des coûts

Comme les années précédentes, les clients du Centre ont été invités en juillet à communiquer la révision de leurs prévisions pour le présent budget, avec une liste de prix révisée par rapport à celle proposée pour l'avant-projet de budget (APB) 2012. Les volumes de traduction prévus pour le budget 2012 ont diminué par rapport aux prévisions de l'APB 2012 et au budget rectificatif 2011 et significativement par rapport aux résultats 2010. Les prévisions de recettes<sup>1</sup> pour 2012 s'élèvent à 42,7 millions d'EUR, en baisse de 2,3 million d'EUR par rapport à l'APB 2012.

La baisse substantielle des volumes de traduction annoncée dans l'APB 2012 étant confirmée dans le budget 2012, le Centre a renforcé les actions déjà engagées début 2011 pour réduire les coûts en 2012 : celles-ci sont détaillées dans la partie D « dépenses ».

Le Centre a, entre autres, diminué le tableau des effectifs de 225 postes en 2011 à 215 postes en 2012. Parmi ces dix postes, cinq correspondent à des suppressions de postes déjà annoncées dans l'APB 2012, et cinq autres postes d'agents temporaires ont été convertis en postes d'agents contractuels long terme dans le présent budget.

Dans l'APB 2012, le Centre avait choisi d'engager une réduction substantielle des coûts au titre du chapitre 21, Informatique, impliquant le report de plusieurs projets. Depuis, le Centre a dû trouver une solution externe au problème de manque de conformité de la salle informatique du bâtiment NHE, et en 2012, le Centre pourra se doter d'une vraie salle informatique sécurisée, localisée dans un bâtiment spécialisé au Luxembourg, et financée en majeure partie grâce à la réserve créée en 2010 à cet effet.

Pour mémoire, le Centre a également été autorisé par le conseil d'administration à créer une réserve en 2011 pour financer le projet eCdT, un investissement informatique majeur pour le futur du Centre.

Enfin, une baisse du nombre de pages à traduire réduit également les besoins en traducteurs freelance, ce qui entraîne automatiquement une baisse du budget du titre 3.

---

<sup>1</sup> Titres des recettes 1 à 4, incluant Versements des agences, offices, institutions et organes, Coopération interinstitutionnelle, et Autres recettes, mais excluant les titres 5 et 6.

Ces réductions de coûts, bien qu'exigeantes et massives, n'ont pas suffi à combler l'écart entre des recettes en recul et les dépenses. Par conséquent, dans un effort continu d'équilibrage des prix et des coûts, le Centre a également dû revoir les prix pour l'exercice 2012.

Cet examen a donné lieu à une proposition de prix de 97 EUR par page pour les documents, en hausse de 2 EUR par rapport à l'APB 2012, et de 42,50 EUR par page pour les marques pour un volume compris entre 350 000 et 400 000 pages, en hausse de 5,35 EUR, conformément à la grille de tarifs des marques en fonction des volumes, discutée avec l'OHMI.

Les suppléments par page (format complexe, document confidentiel, langue non communautaire) ont été également revus à la hausse pour les aligner progressivement sur leurs coûts réels.

Le tableau ci-après présente les prix applicables en 2012:

Produits	Documents normaux (EUR)	Documents programmés (EUR)	Documents urgents (EUR)
Traduction (prix par page)	97,00		
Modification (prix par page)	180,00		
Révision (prix par page)	48,50	- 25 %	+ 25 %
Contrôle rédactionnel ( <i>Editing</i> ) (prix par page)	60,00		
Marques et dessins ou modèles (prix par page)	42,50 EUR (350 000 pages minimum)		
Autres services (standardisation, terminologie, etc.)	900 EUR par homme/jour		
Liste de termes	5,00 EUR par terme		

Suppléments:

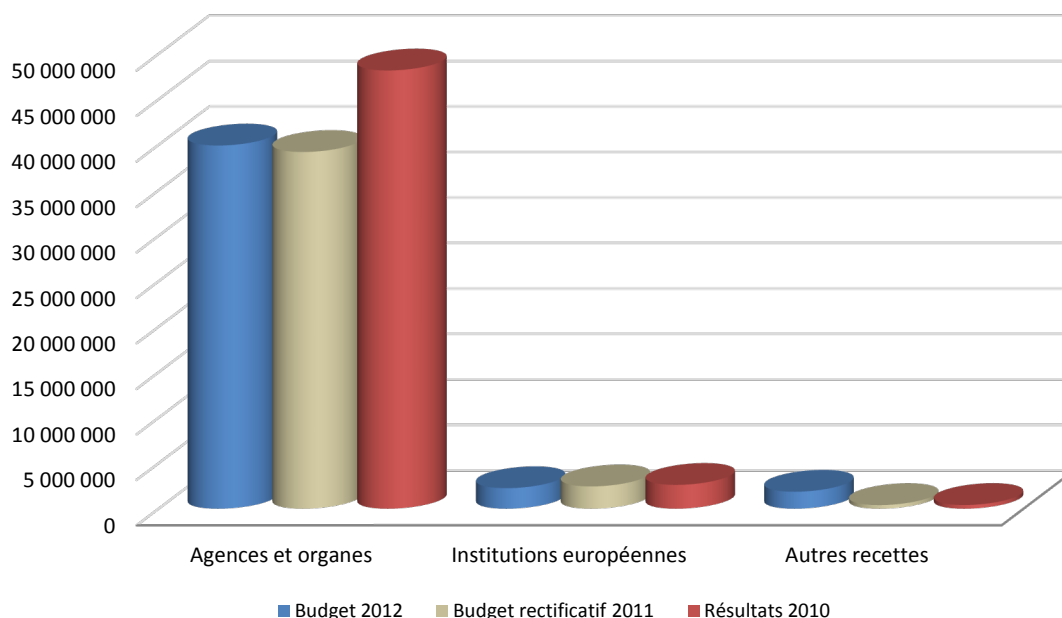
Type de document	EUR
Format complexe (supplément par page)	10,00
Document confidentiel (supplément par page)	10,00
Langue non communautaire (supplément par page)	10,00

Enfin, le Centre a dû recourir à la réserve destinée à maintenir une certaine stabilité des prix, dont la création a été approuvée par le conseil d'administration en 2011, pour équilibrer le budget sans augmenter davantage les prix : un montant de 598 500 EUR est introduit en recettes à la ligne 5015 du budget.

## C. Recettes

Sur la base de la nouvelle tarification présentée ci-dessus, les recettes prévues pour l'exercice 2012 s'élèvent à un montant de 44 051 400 EUR.

Le graphique ci-dessous présente les prévisions de recettes pour 2012 par rapport au budget rectificatif 2011 et aux résultats 2010, à savoir:



Ce graphique illustre la variation des recettes entre 2010 et 2012. Cette variation est due, premièrement, aux effets de la nouvelle politique tarifaire introduite en 2011, qui a vu le Centre réduire le prix de la traduction des marques, et deuxièmement, à une baisse importante du volume des marques. Pour l'exercice 2012, les prévisions pour les marques sont significativement inférieures à celles de l'APB 2012. En effet, le volume annoncé est de 371 078 pages, contre 525 000 pages dans l'APB 2012.

Les recettes issues des institutions européennes connaissent également une baisse régulière d'environ 7% chaque année depuis 2010.

Les autres recettes se composent des intérêts bancaires (titre 4), relativement stables depuis 2010 (entre 400 000 et 500 000 euros) et, pour la première fois en 2012, d'un recours à la réserve créée en 2011 pour la stabilité des prix, d'un montant de 598 500 euros, afin d'équilibrer le budget (ligne 5015). En prévision de la rénovation de la salle informatique en 2012, la réserve de 774 800 EUR, créée à cet effet en 2010, a été intégralement versée en recettes à la ligne 5010 du budget.

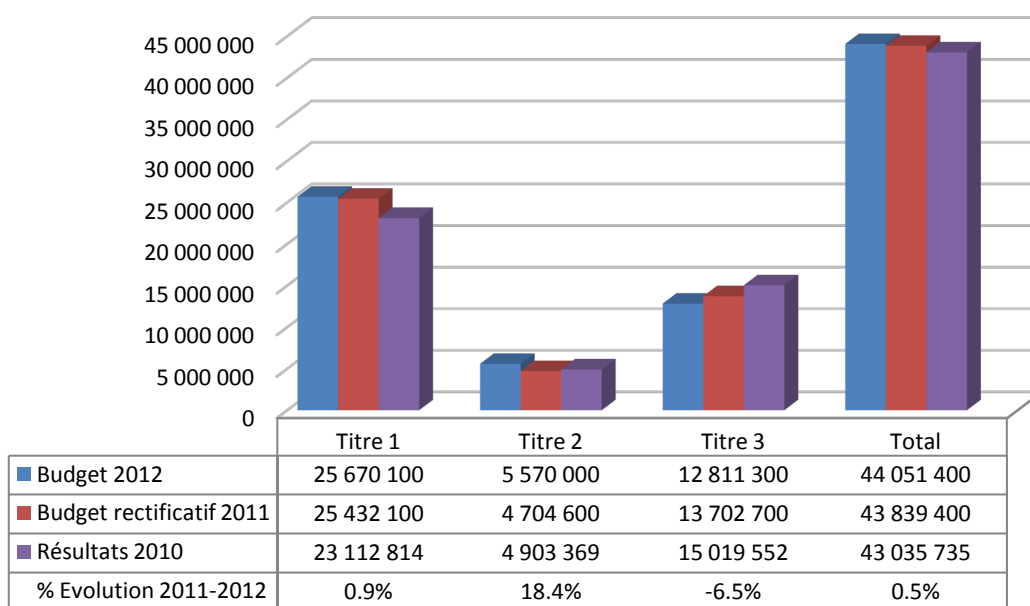
Depuis l'établissement de l'APB 2012, quatre nouveaux clients ont signé des accords avec le Centre, et ont déjà été introduits dans le budget rectificatif 2011 :

1047	Autorité européenne des marchés financiers (AEMF)	216 700 EUR
1048	Autorité bancaire européenne (ABE)	200 000 EUR
1049	Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles (AEAPP)	p.m.
1050	Organe des régulateurs européens des communications électroniques (ORECE)	p.m.

## D. Dépenses

Comme cela est expliqué à la section B, l'effort approfondi entrepris par le Centre pour équilibrer les dépenses et les recettes a eu des conséquences pour tous les titres de dépenses.

La composition des dépenses par titre et une comparaison avec le budget rectificatif 2011 et le résultat 2010 sont illustrées ci-dessous. Aucun crédit n'est prévu au titre 10 des budgets 2012 et 2011, il n'est donc pas inclus dans le graphique.



**S'agissant du titre 1, Personnel**, la révision du tableau des effectifs et le recours aux agents contractuels et aux intérimaires ont permis de réduire considérablement les coûts, tout en maintenant l'accent sur la qualité. La révision des effectifs a abouti à la suppression de dix postes d'agents temporaires AST, le nombre total de postes passant de 225 à 215. Sur ces dix postes, cinq ont été convertis en postes d'agents contractuels, les cinq autres ont été supprimés.

S'agissant des agents contractuels, le nombre de postes prévus est passé de 10, dans l'APB 2012, à 15 dans le budget 2012, suite à la conversion de postes décrite ci-dessus. Compte tenu des économies supplémentaires réalisées sur le personnel intérimaire, qui atteignent près de la moitié des résultats 2010, l'importance des efforts consentis par le Centre s'agissant du titre 1 apparaît évidente.

Au total, le titre 1 a été diminué de 5% par rapport au budget initial 2011, mais subit une légère augmentation, limitée à 0,9%, par rapport au budget rectificatif 2011. Celle-ci s'explique par les dépenses pour l'infrastructure socio-médicale, principalement la participation au comité des activités sociales, et les services externes, tels que le centre de la petite enfance.

**S'agissant du titre 2, Immeubles, matériel et dépenses diverses de fonctionnement**, le Centre a dû trouver une solution externe au bâtiment NHE pour s'équiper d'une salle informatique conforme aux normes de sécurité actuelles. Ce projet d'un montant estimé à 1 130 300 EUR sera financé à hauteur de 61% avec la réserve créée spécialement en 2010. Ce projet explique l'augmentation de 18% du titre 2 par rapport au budget rectificatif 2011. Sans ce projet, l'effort de réduction des dépenses de fonctionnement, et en particulier informatiques, amorcé dans l'APB 2012, serait plus évident.

Le Centre a eu l'approbation du conseil d'administration en 2011 pour créer une réserve spécifique afin de financer le projet le plus important pour son avenir, à savoir la préparation, le développement et la mise en œuvre du module de gestion des traductions du programme e-CdT. Ce programme permettra au Centre de relever les défis des prochaines années, de mieux répondre encore aux exigences actuelles et futures des clients, et d'accroître sa compétitivité.

**S'agissant du titre 3, Dépenses opérationnelles,** les dépenses sont inférieures de 6,5 % au budget rectificatif 2011, et cette baisse s'explique aisément par la baisse du volume des pages à traduire.

**S'agissant du titre 10, Provisions,** le budget 2012 ne prévoit pas de crédits car il n'est pas nécessaire d'augmenter le fonds de préfinancement.

## E. Activités du Centre

Le Centre a défini quatre activités: 1) Activité de base: Traduction; 2) Activités de soutien; 3) Activités externes; et 4) Activités de gestion et de contrôle. Les ressources humaines et financières pour 2012 sont réparties entre les différentes activités, comme l'illustre le tableau ci-après. Les ressources financières des titres 1 et 2 sont réparties sur la base des ressources humaines employées pour chaque activité. Ce calcul prend en compte la répartition différente des types de postes et de grades, et par conséquent la variation des coûts salariaux en fonction des activités. Des informations plus détaillées sont fournies dans le programme de travail 2012 du Centre.

	% de ressources humaines (personnel)	% de ressources financières	Ressources financières
Activité de base: traduction	61.9 %	73.3 %	32 270 408
Activités de soutien	28.2 %	16.0 %	7 034 384
Activités externes	2.2 %	3.6 %	1 591 887
Activités de gestion et de contrôle	7.7 %	7.2 %	3 154 721
Total	100 %	100 %	44 941 300

### Activité 1: TRADUCTION

L'activité de base du Centre consiste en la prestation de services linguistiques: il s'agit essentiellement de traductions, de modifications, de travaux de mise en page et de révisions de documents, auxquels s'ajoutent les marques, dessins et modèles communautaires, conformément à des critères convenus en matière de qualité et de délais de livraison (priorité n°1 de la stratégie du Centre).

Cette activité emploie 61,9 % des ressources humaines du Centre et consomme 73,3 % de son budget total, soit la totalité des crédits du chapitre 30 et la part des crédits des titres 1 et 2 de cette activité.

Le volume total prévu pour 2012 est de 635 817 pages, en diminution de 11,2 % par rapport au budget rectificatif 2011. Le Centre a dû affiner sa nouvelle politique de prix, afin d'éviter les pertes significatives rencontrées en 2011 à la suite d'une baisse importante des volumes de pages, et a mis au point, avec l'OHMI, une grille tarifaire des traductions de marques en fonction de leur volume, qui s'applique en 2012.

	2012	2011	% 2011-2012
Nombre total de pages prévues	635 817	715 916	-11,2 %
Total des versements effectués au titre des travaux de traduction, terminologie et liste de termes <sup>2</sup>	42 183 100	41 667 400	+ 1,2 %

L'estimation du volume d'activité de traduction, en nombre de pages, est la suivante:

Agence européenne pour l'environnement (AEE)	3 093
Fondation européenne pour la formation (ETF)	2 579
Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (EMCDDA)	7 410
Agence européenne des médicaments (EMA)	31 515
Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA)	7 607
Office de l'harmonisation dans le marché intérieur (OHMI)	54 213
OHMI "linguistic editing"	4 600
OHMI Marques	371 078
Office communautaire des variétés végétales (OCVV)	1 237
Office européen de police (Europol)	10 478
Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (Eurofound)	6 186
Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (Cedefop)	1 250
Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA)	10 900
Agence européenne pour la reconstruction (EAR)	p.m.
Banque européenne d'investissement (BEI)	p.m.
Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)	3 634
Unité européenne de coopération judiciaire (Eurojust)	52
Agence européenne pour la sécurité maritime (EMSA)	2 062
Agence européenne de la sécurité aérienne (EASA)	15 521
Agence ferroviaire européenne (AFE)	7 732
Agence européenne chargée de la sécurité des réseaux et de l'information (ENISA)	206
Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC)	1 951
Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures des États membres de l'Union européenne (Frontex)	4 113
Agence exécutive «Éducation, audiovisuel et culture» (EACEA)	7 216
Agence exécutive pour la compétitivité et l'innovation (EACI)	420
Collège européen de police (CEPOL)	1 134
Agence exécutive pour la santé et les consommateurs (EAHC)	1 145
Agence du GNSS européen (GSA)	254
Agence européenne de défense (EDA)	52
Agence européenne des produits chimiques (ECHA)	45 416
Agence communautaire de contrôle des pêches (CFCA)	1 619

<sup>2</sup> Les recettes préliminaires issues d'un accord d'hébergement avec un client ne sont pas prises en compte, n'ayant pas de rapport avec la traduction.

Fusion à des fins énergétiques (F4E)	515
Centre satellitaire de l'Union européenne (EUSC)	p.m.
Agence exécutive du réseau transeuropéen de transport (TEN-T EA)	278
Institut européen d'innovation et de technologie (EIT)	1 240
Agence exécutive du Conseil européen de la recherche (ERC)	654
Agence exécutive pour la recherche (REA)	332
Entreprise commune «Clean Sky» (EC Clean Sky)	82
Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE)	2 222
Entreprise commune SESAR (EC SESAR)	248
Contrôleur européen de la protection des données (CEPD)	10 103
Entreprise commune pour la mise en œuvre d'une initiative technologique conjointe sur les systèmes informatiques embarqués (EC ARTEMIS)	49
Entreprise commune pour l'initiative en matière de médicaments innovants (EC IMI)	p.m.
Entreprise commune Piles à combustible et Hydrogène (EC PCH)	25
Entreprise commune «Conseil consultatif européen d'initiative nanoélectronique» (EC ENIAC)	p.m.
Bureau européen d'appui en matière d'asile (BAE)	p.m.
Agence européenne de coopération des régulateurs de l'énergie (ACRE)	46
Autorité européenne des marchés financiers (AEMF)	2 234
Autorité bancaire européenne (ABE)	2 062
Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles (AEAPP)	p.m.
Organe des régulateurs européens des communications électroniques (ORECE)	p.m.
Commission européenne – DG Emploi	9 485
Parlement européen (PE)	p.m.
Conseil de l'Union européenne (Conseil)	443
Cour des comptes européenne (Cour)	515
Comité des régions de l'Union européenne ((CdR)	p.m.
Comité économique et social européen (CESE)	p.m.
Cour de justice de l'Union européenne ((CJUE)	p.m.
Contribution aux programmes communautaires	p.m.
Banque centrale européenne (BCE)	985
Médiateur européen (Médiateur)	4 230
<b>Total pages</b>	<b>635 817</b>

## Activité 2: SOUTIEN

Le Centre opérant en tant qu'organisme communautaire autonome, il doit mettre en œuvre des fonctions de soutien administratif et technique pour les ressources humaines, la passation des marchés, une comptabilité précise et fiable, l'infrastructure et la logistique, et en particulier l'assistance requise aux activités principales de fonctionnement.

L'activité de soutien administratif et technique du Centre emploie 28,2 % des ressources humaines du Centre et consomme 16,0% de son budget total, soit la part des crédits des titres 1 et 2 calculée au prorata des ressources humaines utilisées pour cette activité. Le détail figure dans le programme de travail 2012 du Centre.



### Activité 3: ACTIVITÉS EXTERNES

Ces activités ont pour objet d'apporter un soutien au Centre et à son processus de traduction, essentiellement par une communication avec les clients et autres parties prenantes du Centre. Elles sont également corrélées avec la deuxième mission du Centre: contribuer à la rationalisation des ressources et à l'harmonisation des procédures dans le domaine de la traduction communautaire par le biais de la coopération interinstitutionnelle.

Cette activité emploie 2,2% des ressources humaines du Centre et consomme 3,6 % de son budget total, soit l'intégralité des crédits du chapitre 31 et la part des crédits des titres 1 et 2 calculée au prorata des ressources humaines utilisées pour cette activité. Le détail figure dans le programme de travail 2012 du Centre.

### Activité 4: GESTION ET CONTRÔLE

L'encadrement du Centre est tenu de faire respecter le statut du personnel et le règlement financier applicables aux organes et institutions de l'UE, et d'assurer la fiabilité, la légalité et la régularité de ses opérations, l'efficacité de ses normes de contrôle interne ainsi que le respect de son système de gestion globale de la qualité.

Cette activité emploie 7,7% des ressources humaines du Centre et consomme 7,2 % de son budget total, soit la part des crédits des titres 1 et 2 calculée au prorata des ressources humaines utilisées pour cette activité. Le détail figure dans le programme de travail 2012 du Centre.

II. ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES – RÉCAPITULATIF

Titre	Intitulé	Exercice budgétaire 2012	Budget rectificatif 1/2011 Exercice 2011	Exécution exercice 2010
	<b>RECETTES</b>			
1	VERSEMENTS DES ORGANISMES ET ORGANES	39 925 000	39 215 700	48 175 413
2	SUBVENTION DE LA COMMISSION	p.m.	p.m.	p.m.
3	COOPÉRATION INTERINSTITUTIONNELLE	2 258 100	2 451 700	2 620 450
4	AUTRES RECETTES	495 000	400 000	409 887
5	EXCÉDENT DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT ET TRANSFERT DES FONDS DE RESERVE DES ANNEES PRECEDENTES	1 373 300	9 231 700	24 041 195
6	REMBOURSEMENTS	p.m.	p.m.	- 25 093 718
	<b>TOTAL</b>	<b>44 051 400</b>	<b>51 299 100</b>	<b>50 153 046</b>
	<b>DÉPENSES</b>			
1	PERSONNEL	25 670 100	25 432 100	23 112 814
2	IMMEUBLES, MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT	5 570 000	4 704 600	4 903 369
3	DÉPENSES OPÉRATIONNELLES	12 811 300	13 702 700	15 019 552
10	PROVISIONS	p.m.	7 459 700	2 941 164
	<b>TOTAL</b>	<b>44 051 400</b>	<b>51 299 100</b>	<b>45 976 899</b>

### III. ÉTAT DES RECETTES 2012

Titre Chapitre Article Poste	Libellé	Exercice 2012	Budget rectificatif 1/2011 exercice 2011	Résultat 2010
<b>1</b>	<b>VERSEMENTS DES AGENCES, OFFICES, INSTITUTIONS ET ORGANES</b>			
1 0	VERSEMENTS DES AGENCES, OFFICES, INSTITUTIONS ET ORGANES			
<b>1 0 0</b>	<b>Versements des agences, offices, institutions et organes</b>			
1 0 0 0	Agence européenne pour l'environnement (AEE)	300 000	400 000	433 543
1 0 0 1	Fondation européenne pour la formation (ETF)	250 200	259 500	312 289
1 0 0 2	Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (EMCDDA)	718 700	756 400	684 857
1 0 0 3	Agence européenne des médicaments (EMA)	3 057 000	2 956 100	2 610 663
1 0 0 4	Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA)	737 900	730 100	959 496
1 0 0 5	Office de l'harmonisation dans le marché intérieur (OHMI)	5 258 700	4 748 400	4 312 257
1 0 0 6	OHMI Marques	15 770 800	14 468 000	27 610 168
	Application de l'échelle de prix "marques" par volume		1 800 000	
1 0 0 7	Office communautaire des variétés végétales (OCVV)	120 000	120 000	88 262
1 0 0 8	Office européen de police (Europol)	1 016 400	1 104 400	914 178
1 0 0 9	Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (Eurofound)	600 000	412 000	576 850
	<i>Total de l'article 1 0 0</i>	27 829 700	27 754 900	38 502 563
<b>1 0 1</b>				
1 0 1 0	Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (Cedefop)	121 300	138 100	96 135
1 0 1 2	Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA)	1 057 300	1 315 900	1 567 369
1 0 1 3	Agence européenne pour la reconstruction (AER)	p.m.	0	
1 0 1 4	Banque européenne d'investissement (BEI)	p.m.	16 700	691
1 0 1 5	Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)	352 400	450 000	497 239
1 0 1 6	Unité européenne de coopération judiciaire (Eurojust)	5 000	5 000	0
1 0 1 7	Agence européenne pour la sécurité maritime (EMSA)	200 000	204 400	163 136
1 0 1 8	Agence européenne de la sécurité aérienne (EASA)	1 505 500	1 509 800	633 739
1 0 1 9	Agence ferroviaire européenne (AFE)	750 000	530 400	225 951

### III. ÉTAT DES RECETTES 2012

Titre Chapitre Article Poste	Commentaires
1	
10	
<b>100</b>	Article 10, paragraphe 2, point b), du règlement (CE) n° 2965/94 du Conseil, modifié en dernier lieu par le règlement (CE) n° 1645/2003 du Conseil.
1000	
1001	
1002	
1003	
1004	
1005	
1006	
1007	
1008	
1009	
<b>101</b>	
1010	
1012	
1014	
1015	
1016	
1017	
1018	
1019	

<b>Titre Chapitre Article Poste</b>	<b>Libellé</b>	<b>Exercice 2012</b>	<b>Budget rectificatif 1/2011 exercice 2011</b>	<b>Résultat 2010</b>
	<i>Total de l'article 1 0 1</i>	3 991 500	4 170 300	3 184 260
<b>1 0 2</b>				
1 0 2 0	Agence européenne chargée de la sécurité des réseaux et de l'information (ENISA)	20 000	100 000	105 018
1 0 2 1	Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC)	189 200	489 100	548 608
1 0 2 2	Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures des États membres de l'Union européenne (Frontex)	398 900	254 200	250 708
1 0 2 3	Agence exécutive «Éducation, audiovisuel et culture» (EACEA)	700 000	639 000	846 706
1 0 2 4	Agence exécutive pour la compétitivité et l'innovation (EACI)	40 700	30 300	37 740
1 0 2 5	Collège européen de police (CEPOL)	110 000	10 000	74 715
1 0 2 6	Agence exécutive pour la santé et les consommateurs (EAHC)	111 100	157 700	84 660
1 0 2 7	Agence du GNSS européen (GSA)	24 600	20 500	12 442
1 0 2 8	Agence européenne de défense (AED)	5 000	10 000	3 315
1 0 2 9	Agence européenne des produits chimiques (AEPC)	4 405 400	3 618 600	3 607 010
	<i>Total de l'article 1 0 2</i>	6 004 900	5 329 400	5 570 920
<b>1 0 3</b>				
1 0 3 0	Agence communautaire de contrôle des pêches (ACCP)	157 000	152 000	52 998
1 0 3 1	Fusion for energy (F4E)	50 000	50 000	20 056
1 0 3 2	Centre satellitaire de l'Union européenne (CSUE)	p.m.	0	0
1 0 3 3	Réseau transeuropéen de transport Agence exécutive (TEN-T EA)	27 000	26 400	31 684
1 0 3 4	Institut européen d'innovation et de technologie (EIT)	120 300	58 600	0
1 0 3 5	Agence exécutive du Conseil européen de la recherche (ERCEA)	63 500	65 300	30 783
1 0 3 6	Agence exécutive pour la recherche (AER)	25 200	52 100	3 783
1 0 3 7	Entreprise commune Clean Sky	8 000	9 800	3 570
1 0 3 8	Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE)	215 500	419 200	106 590
1 0 3 9	Entreprise commune SESAR (EC SESAR)	24 100	29 800	27 540
	<i>Total de l'article 1 0 3</i>	690 600	863 200	277 003
<b>1 0 4</b>				
1 0 4 0	Contrôleur européen de la protection des données (CEPD)	980 000	913 600	633 442

Titre Chapitre Article Poste	Commentaires
<b>102</b>	
1020	
1021	
1022	
1023	
1024	
1025	
1026	
1027	
1028	
1029	
<b>103</b>	
1030	
1031	
1032	
1033	
1034	
1035	
1036	
1037	
1038	
1039	
<b>104</b>	
1040	

Titre Chapitre Article Poste	Libellé	Exercice 2012	Budget rectificatif 1/2011 exercice 2011	Résultat 2010
1 0 4 1	Entreprise commune pour la mise en œuvre d'une initiative technologique conjointe sur les systèmes informatiques embarqués (EC ARTEMIS)	4 700	5 600	1 785
1 0 4 2	Entreprise commune pour l'initiative en matière de médicaments innovants (EC IMI)	p.m.	29 100	5 440
1 0 4 3	Entreprise commune Piles à combustible et Hydrogène (EC PCH)	2 500	4 400	p.m.
1 0 4 4	Conseil consultatif européen d'initiative nanoélectronique Entreprise commune (EC ENIAC)	p.m.	p.m.	
1 0 4 5	Bureau européen d'appui en matière d'asile (BEA)	p.m.	135 200	p.m.
1 0 4 6	Agence de coopération des régulateurs de l'énergie (ACER)	4 400	6 600	
1 0 4 7	Autorité européenne des marchés financiers (AEMF)	216 700	p.m.	
1 0 4 8	Autorité bancaire européenne (ABE)	200 000	3 400	
1 0 4 9	Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles (AEAPP)	p.m.	p.m.	
	<i>Total de l'article 1 0 4</i>	1 408 300	1 097 900	640 667
<b>1 0 5</b>				
1 0 5 0	Organe des régulateurs européens des communications électroniques (ORECE)	p.m.	p.m.	
	<i>Total de l'article 1 0 5</i>	p.m.	p.m.	p.m.
	<b>TOTAL DU CHAPITRE 1 0</b>	<b>39 925 000</b>	<b>39 215 700</b>	<b>48 175 413</b>
	<b>Total du titre 1</b>	<b>39 925 000</b>	<b>39 215 700</b>	<b>48 175 413</b>
<b>2</b>	<b>SUBVENTION DE LA COMMISSION</b>			
2 0	SUBVENTION DE LA COMMISSION			
<b>2 0 0</b>	<b>Subvention de la Commission</b>			
2 0 0 0	Subvention de la Commission	p.m.	p.m.	p.m.
	<i>Total de l'article 2 0 0</i>	p.m.	p.m.	p.m.
	<b>TOTAL DU CHAPITRE 2 0</b>	<b>p.m.</b>	<b>p.m.</b>	<b>p.m.</b>
	<b>Total du titre 2</b>	<b>p.m.</b>	<b>p.m.</b>	<b>p.m.</b>
<b>3</b>	<b>COOPÉRATION INTERINSTITUTIONNELLE</b>			
3 0	COOPÉRATION INTERINSTITUTIONNELLE			
<b>3 0 0</b>	<b>Activités de coopération interinstitutionnelle</b>			
3 0 0 0	Commission européenne – DG Emploi	920 000	1 200 000	953 382

Titre Chapitre Article Poste	Commentaires
1041	
1042	
1043	
1044	
1045	
1046	
1047	
1048	
1049	
<b>105</b>	
1050	
<b>2</b>	
20	
<b>200</b>	Article 10, paragraphe 2, point c), du règlement (CE) n° 2965/94 du Conseil, modifié en dernier lieu par le règlement (CE) n° 1645/2003 du Conseil.
2000	
<b>3</b>	
30	
<b>300</b>	Article 10, paragraphe 2, point b), du règlement (CE) n° 2965/94 du Conseil, modifié en dernier lieu par le règlement (CE) n° 1645/2003 du Conseil.
3000	



Titre Chapitre Article Poste	Libellé	Exercice 2012	Budget rectificatif 1/2011 exercice 2011	Résultat 2010
3 0 0 1	Participation au comité interinstitutionnel de la traduction et de l'interprétation (CITI)	p.m.	p.m.	p.m.
3 0 0 2	Gestion des projets interinstitutionnels	739 300	724 400	697 493
3 0 0 3	Parlement européen	p.m.	p.m.	p.m.
3 0 0 4	Conseil de l'Union européenne	43 000	40 600	354 875
3 0 0 5	Cour des comptes européenne	50 000	30 000	19 996
3 0 0 6	Comité des régions de l'Union européenne	p.m.	p.m.	p.m.
3 0 0 7	Comité économique et social européen	p.m.	p.m.	p.m.
3 0 0 8	Cour de justice de l'Union européenne	p.m.	p.m.	p.m.
	<i>Total de l'article 3 0 0</i>	1 752 300	1 995 000	2 025 747
<b>3 0 1</b>				
3 0 1 0	Banque centrale européenne	95 500	6 700	31 759
3 0 1 1	Médiateur européen	410 300	450 000	562 764
	<i>Total de l'article 3 0 1</i>	505 800	456 700	594 523
	<b>TOTAL DU CHAPITRE 3 0</b>	<b>2 258 100</b>	<b>2 451 700</b>	<b>2 620 269</b>
	<b>Total du titre 3</b>	<b>2 258 100</b>	<b>2 451 700</b>	<b>2 620 269</b>
<b>4</b>	<b>AUTRES RECETTES</b>			
4 0	AUTRES RECETTES			
<b>4 0 0</b>	<b>Intérêts bancaires</b>			
4 0 0 0	Intérêts bancaires	495 000	400 000	308 803
	<i>Total de l'article 4 0 0</i>	495 000	400 000	308 803
<b>4 0 1</b>	<b>Remboursements divers</b>			
4 0 1 0	Remboursements divers	p.m.	p.m.	101 084
	<i>Total de l'article 4 0 1</i>	p.m.	p.m.	101 084
	<b>TOTAL DU CHAPITRE 4 0</b>	<b>495 000</b>	<b>400 000</b>	<b>409 887</b>
	<b>Total du titre 4</b>	<b>495 000</b>	<b>400 000</b>	<b>409 887</b>
<b>5</b>	<b>EXCÉDENT DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT ET TRANSFERTS DE FONDS DE RÉSERVE DES EXERCICES PRÉCÉDENTS</b>			
5 0	EXCÉDENT REPORTÉ DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT ET TRANSFERTS DE FONDS DE RÉSERVE DES EXERCICES PRÉCÉDENTS			
<b>5 0 0</b>	<b>Excédent reporté de l'exercice précédent</b>			

Titre Chapitre Article Poste	Commentaires
3 0 0 1	
3 0 0 2	
3 0 0 3	
3 0 0 4	
3 0 0 5	
3 0 0 6	
3 0 0 7	
3 0 0 8	
<b>3 0 1</b>	
3 0 1 0	
3 0 1 1	
<b>4</b>	
4 0	
<b>4 0 0</b>	Ce crédit concerne les intérêts que le Centre percevra sur ses comptes bancaires.
4 0 0 0	
<b>4 0 1</b>	Ce crédit concerne les remboursements divers (communications téléphoniques privées, etc.).
4 0 1 0	
<b>5</b>	
5 0	
<b>5 0 0</b>	

Titre Chapitre Article Poste	Libellé	Exercice 2012	Budget rectificatif 1/2011 exercice 2011	Résultat 2010
5 0 0 0	Excédent reporté de l'exercice précédent	p.m.	9 231 700	24 041 195
	<i>Total de l'article 5 0 0</i>	p.m.	9 231 700	24 041 195
<b>5 0 1</b>	<b>Transferts de fonds de réserve des exercices précédents</b>			
5 0 1 0	Transfert du fonds de réserve "investissements exceptionnels"	774 800		
5 0 1 5	Transfert du fonds de réserve "stabilité des prix"	598 500		
	<i>Total de l'article 5 0 1</i>	1 373 300	p.m.	p.m.
	<b>TOTAL DU CHAPITRE 5 0</b>	<b>1 373 300</b>	<b>9 231 700</b>	<b>24 041 195</b>
	<b>Total du titre 5</b>	<b>1 373 300</b>	<b>9 231 700</b>	<b>24 041 195</b>
<b>6</b>	<b>REMBOURSEMENTS</b>			
6 0	REMBOURSEMENTS AUX CLIENTS			
<b>6 0 0</b>	<b>Remboursements aux clients</b>			
6 0 0 0	Remboursements aux clients	p.m.	p.m.	-6 822 069
	<i>Total de l'article 6 0 0</i>	p.m.	p.m.	-6 822 069
	<b>TOTAL DU CHAPITRE 6 0</b>	<b>p.m.</b>	<b>p.m.</b>	<b>-6 822 069</b>
6 1	REMBOURSEMENTS EXTRAORDINAIRES			
<b>6 1 0</b>	<b>Remboursements extraordinaires</b>			
6 1 0 0	Remboursements à la Commission liés à la contribution patronale au régime des pensions communautaires 2005-2009	p.m.	p.m.	-11 019 599
6 1 0 1	Remboursements à la Commission liés à la contribution patronale au régime des pensions communautaires 1998-2004	p.m.	p.m.	-7 252 050
	<i>Total de l'article 6 1 0</i>	p.m.	p.m.	-18 271 649
	<b>TOTAL DU CHAPITRE 6 1</b>	<b>p.m.</b>	<b>p.m.</b>	<b>-18 271 649</b>
	<b>Total du titre 6</b>	<b>p.m.</b>	<b>p.m.</b>	<b>-25 093 718</b>
	<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>44 051 400</b>	<b>51 299 100</b>	<b>50 153 046</b>

Titre Chapitre Article Poste	Commentaires
5 0 0 0	Excédent reporté de l'exercice précédent Article 16 du règlement financier du Centre du 22 décembre 2003.
<b>5 0 1</b>	
5 0 1 0	774 800 euros provenant de la réserve créée en 2010 pour les investissements spécifiques.
5 0 1 5	Réserve au titre de la modification du budget 2011.
<b>6</b>	
6 0	
<b>6 0 0</b>	
6 0 0 0	Remboursement du solde du résultat de l'exercice précédent.
6 1	
<b>6 1 0</b>	
6 1 0 0	Remboursement extraordinaire exclusivement effectué en 2010.
6 1 0 1	Remboursement extraordinaire exclusivement effectué en 2010.

#### IV. ÉTAT DES DÉPENSES 2012

Titre Chapitre Article Poste	Libellé	Crédits 2012	Budget rectificatif 1/2011 exercice 2011	Résultat 2010
1	<b>PERSONNEL</b>			
11	<b>PERSONNEL EN ACTIVITÉ</b>			
<b>110</b>	<b>Personnel en activité</b>			
1100	Traitements de base	14 855 000	14 544 400	13 611 990
1101	Allocations familiales	1 849 300	1 538 400	1 303 596
1102	Indemnités de dépaysement et d'expatriation	2 324 800	2 348 700	2 203 296
1103	Indemnités de secrétariat	29 400	38 700	32 191
	<i>Total de l'article 110</i>	19 058 500	18 470 200	17 151 073
<b>111</b>	<b>Agents auxiliaires et agents locaux</b>			
1110	Agents auxiliaires	p.m.	p.m.	p.m.
1111	Interprètes auxiliaires	p.m.	p.m.	p.m.
1112	Agents locaux	p.m.	p.m.	p.m.
1113	Stagiaires	13 300	22 300	9 022

#### IV. ÉTAT DES DÉPENSES 2012

Titre Chapitre Article Poste	Commentaires
1	
11	
<b>110</b>	
1100	Statut des fonctionnaires et régime applicable aux autres agents des Communautés européennes, notamment ses articles 62 et 66. Ce crédit est destiné à couvrir le traitement de base des fonctionnaires permanents et agents temporaires. Tableau des effectifs 2012: 215 postes. Indexation annuelle des salaires calculée sur la base des salaires de 2011 * 1 % d'augmentation (pour la période de janvier à juin 2012) et * 1 % supplémentaire (pour la période de juillet à décembre 2012). Diminution en 2012 due à la révision du tableau des effectifs ayant entraîné une réduction de dix postes.
1101	Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, notamment ses articles 62, 67 et 68, ainsi que la section I de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir les allocations de foyer, les allocations pour enfants à charge et scolaires des fonctionnaires et agents temporaires. La diminution en 2012 est due à la révision du tableau des effectifs.
1102	Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment ses articles 62 et 69 ainsi que l'article 4 de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir les indemnités de dépaysement et d'expatriation des fonctionnaires permanents et agents temporaires. La diminution résulte de la révision du tableau des effectifs.
1103	Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment l'article 18, paragraphe 1, de l'annexe XIII. Ce crédit est destiné à couvrir l'indemnité de secrétariat des fonctionnaires et agents temporaires de catégorie AST qui la percevaient le mois précédent le 1er mai 2004, affectés à un emploi de sténodactylographe ou dactylographe, téléxiste, typiste, secrétaire de direction ou secrétaire principale. Nombre de bénéficiaires en 2012 = 17, application d'augmentations de salaires identiques à celles du poste 1 1 0 0.
<b>111</b>	
1110	Régime applicable aux autres agents des Communautés européennes, et notamment son article 3 et son titre III. Ce crédit est destiné à couvrir la rémunération (y compris les heures supplémentaires), ainsi que la quote-part patronale dans le régime de sécurité sociale des agents auxiliaires.
1111	Régime applicable aux autres agents des Communautés européennes, et notamment son article 3 et son titre III. Ce crédit sera exclusivement utilisé lorsque la direction générale de l'interprétation (anciennement "SCIC") ne pourra fournir les ressources demandées par le Centre de traduction, notamment à l'occasion des réunions de son conseil d'administration.
1112	Régime applicable aux autres agents des Communautés européennes, et notamment son article 4 et son titre V. Ce crédit est destiné à couvrir la rémunération (y compris les heures supplémentaires), ainsi que la quote-part patronale dans le régime de sécurité sociale des agents locaux.
1113	Ce crédit est destiné à couvrir les diverses dépenses relatives aux stagiaires, en développant, par exemple, des relations avec les universités. 25% du traitement de base d'un AD5/1 * 3 stagiaires pour une période de quatre mois.

Titre Chapitre Article Poste	Libellé	Crédits 2012	Budget rectificatif 1/2011 exercice 2011	Résultat 2010
1115	Personnel contractuel	729 700	820 000	421 402
	<i>Total de l'article 111</i>	743 000	842 300	430 424
<b>112</b>	<b>Perfectionnement professionnel du personnel</b>			
1120	Perfectionnement professionnel du personnel	210 000	210 000	227 036
	<i>Total de l'article 112</i>	210 000	210 000	227 036
<b>113</b>	<b>Cotisations patronales à la sécurité sociale</b>			
1130	Assurance maladie	505 100	519 000	486 457
1131	Assurance contre les risques de maladie professionnelle et d'accident	114 400	117 600	100 976
1132	Couverture du risque de chômage	155 200	163 500	123 400
1133	Constitution ou maintien de droits à pension	p.m.	p.m.	p.m.
1134	Contribution au régime de pension communautaire	3 571 600	3 449 800	3 263 899
	<i>Total de l'article 113</i>	4 346 300	4 249 900	3 974 732
<b>114</b>	<b>Allocations et indemnités diverses</b>			
1140	Allocations à la naissance et en cas de décès	1 000	2 000	198

Titre Chapitre Article Poste	Commentaires
1115	Régime applicable aux autres agents des Communautés européennes, et notamment son article 3 bis et son titre IV. Les crédits sont basés sur quinze agents contractuels en 2012, à comparer avec 20 en 2011. L'augmentation entre 2010 et 2011 est due en partie au transfert des indemnités et coûts sociaux liés au personnel contractuel des postes 1 1 0 1, 1 1 0 2, etc. au poste 1 1 1 5.
<b>112</b>	
1120	Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment son article 24 bis.
<b>113</b>	
1130	Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, notamment son article 72. Réglementation relative à la couverture des risques de maladie des fonctionnaires des Communautés européennes. Ce crédit est destiné à couvrir la quote-part patronale (3,4% du traitement de base); la contribution des agents s'élève à 1,7% du traitement de base.
1131	Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment son article 73 et l'article 15 de son annexe VIII. Ce crédit est destiné à couvrir la quote-part patronale de l'assurance contre les risques de maladie professionnelle et d'accident (0,77% du traitement de base). Un supplément de 2% est appliqué aux crédits ainsi calculés (portant le taux à 0,7854%) pour couvrir les dépenses en cas de non-intervention de l'assurance (article 73 du statut).
1132	Régime applicable aux autres agents des Communautés européennes, et notamment son article 28 bis. Ce crédit est destiné à couvrir le risque de chômage des agents temporaires. Taux appliqué: 1,62 % du traitement de base.
1133	Régime applicable aux autres agents des Communautés européennes, et notamment son article 42. Ce crédit est destiné à couvrir les versements à effectuer par le Centre en faveur des fonctionnaires et agents temporaires afin de constituer ou de maintenir leurs droits à pension dans leur pays d'origine.
1134	Ce crédit est destiné à couvrir les versements à effectuer par le Centre en tant que contribution patronale au régime de pension communautaire. La contribution patronale est de 23,2 % des traitements de base, y compris pour le personnel contractuel, la contribution du personnel s'élève à 11,6%.
<b>114</b>	
1140	Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment ses articles 70, 74 et 75. Ce crédit est destiné à couvrir: — l'allocation de naissance crédits pour 5 enfants d'agents dont le pays de résidence n'attribue aucune allocation de ce type; — en cas de décès d'un fonctionnaire, la rémunération globale du défunt jusqu'à la fin du troisième mois qui suit celui du décès et les frais de transport du corps jusqu'au lieu d'origine du défunt. En cas de décès, les crédits correspondants seront virés du poste 1 1 0 0.



Titre Chapitre Article Poste	Libellé	Crédits 2012	Budget rectificatif 1/2011 exercice 2011	Résultat 2010
1141	Frais de voyage pour le congé annuel	297 900	285 800	253 525
1143	Indemnités forfaitaires de fonction	p.m.	p.m.	p.m.
	<i>Total de l'article 114</i>	298 900	287 800	253 723
<b>115</b>	<b>Heures supplémentaires</b>			
1150	Heures supplémentaires	p.m.	p.m.	p.m.
	<i>Total de l'article 115</i>	p.m.	p.m.	p.m.
<b>117</b>	<b>Prestations d'appoint</b>			
1171	Interprètes externes et opérateurs de conférence	p.m.	p.m.	p.m.
1175	Intérimaires	172 700	440 000	352 569
	<i>Total de l'article 117</i>	172 700	440 000	352 569
<b>118</b>	<b>Frais divers de recrutement et de mutation du personnel</b>			
1180	Frais divers de recrutement du personnel	51 000	104 100	50 131
1181	Frais de voyage	8 300	18 100	4 054

Titre Chapitre Article Poste	Commentaires
1141	Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment l'article 8 de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir le paiement forfaitaire des frais de voyage pour le fonctionnaire et l'agent temporaire, pour son conjoint et pour les personnes à sa charge, du lieu d'affectation au lieu d'origine. Les crédits ont été diminués suite à la révision du tableau des effectifs et des crédits pour le personnel contractuel.
1143	Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment l'article 14 de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir l'indemnité forfaitaire de fonction pour le fonctionnaire et l'agent temporaire appelé à engager régulièrement des frais de représentation en fonction de la nature des tâches qui lui sont confiées.
<b>115</b>	
1150	Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment son article 56 et son annexe VI. Ce crédit est destiné à couvrir les indemnités forfaitaires et les rétributions aux taux horaires concernant les heures supplémentaires prestées par les fonctionnaires et agents des catégories AST ainsi que par les agents locaux et qui n'ont pas pu être compensées, selon les modalités prévues, par du temps libre.
<b>117</b>	
1171	Rétribution des interprètes free-lance engagés pour permettre au Centre d'assurer l'interprétation de conférences ponctuelles, dans le cas où la Commission ne serait pas en mesure de mettre à sa disposition des ressources d'interprétation. La rétribution comporte, outre la rémunération, les cotisations à un régime de prévoyance décès et à une assurance maladie-accident-décès, le remboursement, pour les interprètes free-lance n'ayant pas leur domicile professionnel au lieu d'affectation, des frais de voyage ainsi que le paiement d'indemnités forfaitaires de voyage.
1175	Ce crédit est destiné à couvrir le recours au personnel intérimaire. Calcul pour 6 intérimaires (3 postes AST3 pour une période de 6 mois, et 3 postes AST1 pour une période de huit mois).
<b>118</b>	
1180	Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment ses articles 27 à 31 et 33. Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses occasionnées par les procédures de recrutement. Pour 2012: estimations pour 3 procédures de sélection: publication, frais de voyage et indemnités pour 15 candidats par sélection, et examens médicaux, y compris les radiographies. Le nombre de sélection a diminué, il était de 6 en 2011.
1181	Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment ses articles 20 et 71 et l'article 7 de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir les frais de voyage dus aux fonctionnaires et aux agents temporaires (membres de la famille compris) à l'occasion de leur entrée en fonctions au Centre ou de leur départ. Montant prévu à partir des dépenses moyennes réelles en 2010 par membre du personnel, multipliées par une estimation réaliste pour 2012 destinée au renouvellement du personnel statutaire. La diminution en 2012 s'explique par le fait que la dépense moyenne était inférieure en 2010 par rapport à 2009, qui constituait la base du budget 2011.

Titre Chapitre Article Poste	Libellé	Crédits 2012	Budget rectificatif 1/2011 exercice 2011	Résultat 2010
1182	Indemnités d'installation, de réinstallation et de mutation	65 000	75 300	33 364
1183	Frais de déménagement	20 400	40 600	9 263
1184	Indemnités journalières temporaires	138 300	140 000	117 565
	<i>Total de l'article 118</i>	283 000	378 100	214 377
<b>119</b>	<b>Coefficients correcteurs et adaptations des rémunérations</b>			
1190	Coefficients correcteurs	500	600	p.m.
	<i>Total de l'article 119</i>	500	600	p.m.
	<b>TOTAL DU CHAPITRE 11</b>	<b>25 112 900</b>	<b>24 878 900</b>	<b>22 603 934</b>
<b>13</b>	<b>MISSIONS ET DÉPLACEMENTS PROFESSIONNELS</b>			
<b>130</b>	<b>Missions et déplacements</b>			
1300	Frais de missions, de déplacement et autres dépenses accessoires	40 000	90 000	69 379
	<i>Total de l'article 130</i>	40 000	90 000	69 379
<b>131</b>	<b>Missions et déplacements liés aux formations</b>			
1310	Frais de mission liés aux formations	30 000	40 000	41 392
	<i>Total de l'article 131</i>	30 000	40 000	41 392
	<b>TOTAL DU CHAPITRE 13</b>	<b>70 000</b>	<b>130 000</b>	<b>110 771</b>
<b>14</b>	<b>INFRASTRUCTURE À CARACTÈRE SOCIO-MÉDICAL</b>			

Titre Chapitre Article Poste	Commentaires
1182	Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment les articles 5 et 6 de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir les indemnités d'installation dues aux fonctionnaires et aux agents temporaires contraints de changer de résidence après leur entrée en fonctions ainsi que lors de la cessation définitive des fonctions suivie d'une réinstallation dans une autre localité. Les différences entre les années dépendent des mouvements de personnel ainsi que de l'origine des personnes recrutées et des membres du personnel quittant le Centre.
1183	Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment ses articles 20 et 71 et l'article 9 de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir les frais de déménagement dus aux fonctionnaires et aux agents temporaires contraints de changer de résidence après leur entrée en fonctions ou lors de leur affectation à un nouveau lieu de service ainsi que lors de la cessation définitive des fonctions suivie d'une réinstallation dans une autre localité. Calcul basé sur les frais de déménagement moyens en 2010 * 6 déménagements en 2012.
1184	Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment ses articles 20 et 71 et l'article 10 de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir les indemnités journalières dues aux fonctionnaires et aux agents temporaires en mesure de justifier un changement de résidence après leur entrée en fonctions (y compris en cas de mutation). La diminution en 2012 est due à un nombre moins élevé de recrutements.
<b>119</b>	
1190	Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment ses articles 64 et 65. Ce crédit est destiné à couvrir les incidences des coefficients correcteurs applicables à la rémunération des fonctionnaires et des agents temporaires, ainsi qu'aux heures supplémentaires.
13	
<b>130</b>	
1300	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de transport, les paiements des indemnités journalières de mission ainsi que les frais accessoires ou exceptionnels exposés pour l'exécution d'une mission par le personnel statutaire dans l'intérêt du Centre, selon les dispositions du statut des fonctionnaires des Communautés européennes. La diminution enregistrée en 2012 résulte de l'optimisation de l'organisation des missions, qui a permis une réduction des coûts.
<b>130</b>	
1310	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de mission exposés lors de formations se déroulant en dehors du Luxembourg.
14	

Titre Chapitre Article Poste	Libellé	Crédits 2012	Budget rectificatif 1/2011 exercice 2011	Résultat 2010
<b>140</b>	<b>Infrastructure à caractère socio-médical</b>			
1400	Restaurants et cantines	37 500	39 000	42 591
	<i>Total de l'article 140</i>	37 500	39 000	42 591
<b>141</b>	<b>Service médical</b>			
1410	Service médical	39 400	30 000	26 000
	<i>Total de l'article 141</i>	39 400	30 000	26 000
<b>142</b>	<b>Autres dépenses</b>			
1420	Autres dépenses	250 400	200 500	210 000
1421	Relations sociales	12 000	24 000	17 916
	<i>Total de l'article 142</i>	262 400	224 500	227 916
	<b>TOTAL DU CHAPITRE 14</b>	<b>339 300</b>	<b>293 500</b>	<b>296 507</b>
15	<b>MOBILITÉ</b>			
<b>152</b>	<b>Mobilité</b>			
1520	Mobilité du personnel	p.m.	p.m.	p.m.
1521	Fonctionnaires du centre affectés temporairement dans les administrations nationales, dans les organisations internationales ou dans les institutions ou entreprises publiques.	p.m.	p.m.	p.m.
	<i>Total de l'article 152</i>	p.m.	p.m.	p.m.
	<b>TOTAL DU CHAPITRE 15</b>	<b>p.m.</b>	<b>p.m.</b>	<b>p.m.</b>
16	<b>SERVICES SOCIAUX</b>			
<b>160</b>	<b>Service social</b>			
1600	Secours extraordinaires	p.m.	p.m.	p.m.
	<i>Total de l'article 160</i>	p.m.	p.m.	p.m.
<b>162</b>	<b>Autres dépenses</b>			
1620	Autres dépenses	p.m.	p.m.	p.m.

Titre Chapitre Article Poste	Commentaires
<b>140</b>	
1400	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de fonctionnement courants des restaurants, cafétérias et cantines, notamment les contrats d'entretien des installations, la fourniture de matériel, etc. Calcul basé sur la consommation en 2010 * augmentation due à l'indexation en 2011 et 2012. La diminution en 2012 résulte de mesures prises en vue de réduire les coûts en 2011.
<b>141</b>	
1410	Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment son article 59 et l'article 8 de son annexe II.
<b>142</b>	
1420	Participation au comité des activités sociales. La prévision repose sur celle de l'OIL de la Commission.
1421	Ce crédit est destiné à encourager et soutenir financièrement toute initiative destinée à promouvoir les relations sociales entre les agents des diverses nationalités, d'autres interventions et subventions en faveur des agents, ainsi que les frais occasionnés par l'organisation de réceptions en l'honneur de membres du personnel. Réduction à un seul événement social majeur par an pour le personnel.
15	
<b>152</b>	
1520	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives au détachement ou à l'affectation temporaire des fonctionnaires et des agents temporaires du Centre dans des organes nationaux ou internationaux.
1521	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives au détachement ou à l'affectation temporaire des fonctionnaires et des agents temporaires du Centre dans des organes nationaux ou internationaux.
16	
<b>160</b>	
1600	Ce crédit est destiné à couvrir des aides en espèces qui peuvent être accordées à un agent, à un ancien agent ou à des ayants droit d'un agent décédé, se trouvant dans une situation difficile.
<b>162</b>	
1620	Ce crédit est destiné à couvrir les aides familiales, les dépenses d'accueil, l'assistance juridique, les subventions aux scouts et guides, la subvention au secrétariat de l'association des parents d'élèves.

Titre Chapitre Article Poste	Libellé	Crédits 2012	Budget rectificatif 1/2011 exercice 2011	Résultat 2010
	<i>Total de l'article 162</i>	p.m.	p.m.	p.m.
<b>163</b>	<b>Centre de la petite enfance</b>			
1630	Centre de la petite enfance	142 900	122 700	99 000
	<i>Total de l'article 163</i>	142 900	122 700	99 000
<b>164</b>	<b>Aide complémentaire aux handicapés</b>			
1640	Aide complémentaire aux handicapés	2 000	4 000	p.m.
	<i>Total de l'article 164</i>	2 000	4 000	p.m.
	<b>TOTAL DU CHAPITRE 16</b>	<b>144 900</b>	<b>126 700</b>	<b>99 000</b>
17	<b>RÉCEPTIONS ET REPRÉSENTATION</b>			
<b>170</b>	<b>Réception et représentation</b>			
1700	Frais de réception et de représentation	3 000	3 000	2 602
	<i>Total de l'article 170</i>	3 000	3 000	2 602
	<b>TOTAL DU CHAPITRE 17</b>	<b>3 000</b>	<b>3 000</b>	<b>2 602</b>
19	<b>PENSIONS</b>			
<b>190</b>	<b>Pensions</b>			
1900	Pensions et allocations de départ	p.m.	p.m.	p.m.
	<i>Total de l'article 190</i>	p.m.	p.m.	p.m.
	<b>TOTAL DU CHAPITRE 19</b>	<b>p.m.</b>	<b>p.m.</b>	<b>p.m.</b>
	<b>Total du titre 1</b>	<b>25 670 100</b>	<b>25 432 100</b>	<b>23 112 814</b>
2	<b>IMMEUBLES, MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT</b>			
20	<b>INVESTISSEMENT IMMOBILIER, LOCATION D'IMMEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES</b>			
<b>200</b>	<b>Investissement immobilier, location d'immeubles et frais accessoires</b>			
2000	Location d'immeubles et frais accessoires	1 490 500	1 202 100	1 170 613
	<i>Total de l'article 200</i>	1 490 500	1 202 100	1 170 613
<b>201</b>	<b>Assurances</b>			
2010	Assurances	11 000	10 500	9 228

Titre Chapitre Article Poste	Commentaires
<b>163</b>	
1630	Ce crédit est destiné à couvrir la participation financière du Centre aux frais de garde d'enfants du personnel du Centre placés dans des crèches non gérées par la Commission. Prévisions pour 2012 soumises par le Parlement européen.
<b>164</b>	
1640	Ce crédit doit permettre de rembourser aux agents en activité, aux conjoints et à leurs enfants à charge handicapés, après épuisement des droits éventuellement consentis au niveau national, les dépenses de nature autre que médicale, reconnues nécessaires, résultant du handicap et dûment justifiées.
17	
<b>170</b>	
1700	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de réceptions et de représentation ainsi que les manifestations d'intérêts divers.
19	
<b>190</b>	
1900	Ce crédit est destiné à couvrir les pensions et allocations de départ.
2	
20	
<b>200</b>	
2000	Ce crédit est destiné à couvrir les loyers relatifs aux immeubles, parties d'immeubles et places de parking occupés par le Centre de traduction. L'augmentation de la ligne budgétaire englobe la rénovation de la salle des serveurs. (285 000 EUR).
<b>201</b>	
2010	Ce crédit est destiné à couvrir les primes de polices d'assurance afférentes aux immeubles ou parties d'immeubles occupés par le Centre.



Titre Chapitre Article Poste	Libellé	Crédits 2012	Budget rectificatif 1/2011 exercice 2011	Résultat 2010
	<i>Total de l'article 201</i>	11 000	10 500	9 228
<b>202</b>	<b>Eau, gaz, électricité et chauffage</b>			
2020	Eau, gaz, électricité et chauffage	52 000	40 000	42 500
	<i>Total de l'article 202</i>	52 000	40 000	42 500
<b>203</b>	<b>Nettoyage et entretien</b>			
2030	Nettoyage et entretien	193 000	181 400	182 509
	<i>Total de l'article 203</i>	193 000	181 400	182 509
<b>204</b>	<b>Aménagement des locaux</b>			
2040	Aménagement des locaux	20 000	26 000	17 336
	<i>Total de l'article 204</i>	20 000	26 000	17 336
<b>205</b>	<b>Sécurité et surveillance des immeubles</b>			
2050	Sécurité et surveillance des immeubles	83 100	75 000	81 279
	<i>Total de l'article 205</i>	83 100	75 000	81 279
<b>206</b>	<b>Acquisition de biens immobiliers</b>			
2060	Acquisition de biens immobiliers	p.m.	p.m.	p.m.
	<i>Total de l'article 206</i>	p.m.	p.m.	p.m.
<b>208</b>	<b>Dépenses préliminaires à l'acquisition ou à la construction d'immeubles</b>			
2080	Dépenses préliminaires à l'acquisition ou à la construction d'immeubles	358 300	12 000	5 977
	<i>Total de l'article 208</i>	358 300	12 000	5 977
<b>209</b>	<b>Autres dépenses</b>			
2090	Autres dépenses	p.m.	p.m.	p.m.
	<i>Total de l'article 209</i>	p.m.	p.m.	p.m.
	<b>TOTAL DU CHAPITRE 20</b>	<b>2 207 900</b>	<b>1 547 000</b>	<b>1 509 442</b>
21	<b>INFORMATIQUE</b>			

Titre Chapitre Article Poste	Commentaires
<b>202</b>	
2020	Ce crédit est destiné à couvrir les consommations courantes.
<b>203</b>	
2030	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de nettoyage (nettoyages périodiques, achats de produits d'entretien, lavages, blanchissages, nettoyages à sec, etc.), les coûts d'entretien des équipements et des installations techniques (ascenseurs, chauffage central et systèmes de conditionnement d'air, etc.) et ceux nécessaires à l'évacuation des déchets.
<b>204</b>	
2040	Ce crédit est destiné à couvrir l'exécution de travaux d'aménagement et de réparation dans les immeubles.
<b>205</b>	
2050	Ce crédit est destiné à couvrir les diverses dépenses relatives à la sécurité des immeubles, notamment les contrats de surveillance des bâtiments, la location et la recharge des extincteurs, l'achat et l'entretien du matériel de lutte contre l'incendie, le renouvellement de l'équipement des fonctionnaires pompiers volontaires, les frais de contrôles légaux.
<b>206</b>	
2060	Ce crédit est destiné à couvrir l'achat éventuel d'un bâtiment afin d'y établir le siège du Centre.
<b>208</b>	
2080	Ce crédit est destiné à couvrir les frais d'expertise dans le domaine des biens immobiliers: trois semaines de services d'expertise, tarif conclu en vertu du contrat cadre, en faveur du projet de rénovation du NHE. L'augmentation de la ligne budgétaire englobe la rénovation de la salle des serveurs. (340 305 EUR).
<b>209</b>	
2090	Ce crédit est destiné à couvrir les autres dépenses courantes non spécialement prévues, par exemple, les frais de gérance autres que consommations (eau, gaz et électricité), entretiens, les taxes communales et les frais accessoires.
21	

Titre Chapitre Article Poste	Libellé	Crédits 2012	Budget rectificatif 1/2011 exercice 2011	Résultat 2010
<b>210</b>	<b>Informatique</b>			
2100	Achat, installation, mise en service et maintenance du matériel et du logiciel	1 438 000	1 130 000	1 241 103
	<i>Total de l'article 210</i>	1 438 000	1 130 000	1 241 103
<b>212</b>				
2120	Prestations externes pour l'exploitation, la réalisation, le développement et la maintenance des logiciels et des systèmes.	1 153 000	1 210 000	1 344 428
	<i>Total de l'article 212</i>	1 153 000	1 210 000	1 344 428
	<b>TOTAL DU CHAPITRE 21</b>	<b>2 591 000</b>	<b>2 340 000</b>	<b>2 585 531</b>
22	<b>BIENS MEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES</b>			
<b>220</b>	<b>Installations techniques et matériel bureautique</b>			
2200	Premier équipement	5 000	10 000	5 008
2201	Remplacement	p.m.	p.m.	p.m.
2202	Location	5 000	1 000	p.m.
2203	Entretien, utilisation et réparation	2 000	3 000	202
2204	Matériel bureautique	3 000	5 000	4 113
	<i>Total de l'article 220</i>	15 000	19 000	9 323
<b>221</b>	<b>Mobilier</b>			
2210	Premier équipement	15 000	12 000	27 220
2211	Remplacement	5 000	5 000	5 938
2212	Entretien, utilisation et réparation	2 000	2 000	p.m.
	<i>Total de l'article 221</i>	22 000	19 000	33 158
<b>223</b>	<b>Parc automobile</b>			
2230	Premier équipement en matériel de transport	p.m.	p.m.	p.m.
2232	Location de véhicules	25 600	26 400	22 713
2233	Entretien, utilisation et réparation du matériel de transport	4 000	9 300	2 623

Titre Chapitre Article Poste	Commentaires
<b>210</b>	
2100	Ce crédit est destiné à couvrir l'achat ou la location de matériel informatique, le développement de logiciels, la maintenance des logiciels ou progiciels et divers consommables du domaine informatique, etc. La diminution observable en 2012 est due à une diminution des achats de matériel informatique et de logiciels après des investissements plus importants en 2011. L'augmentation de la ligne budgétaire englobe la rénovation de la salle des serveurs. (228 000 EUR).
<b>212</b>	
2120	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses de personnel externe d'exploitation (opérateurs, gestionnaires, ingénieurs système, etc.). La révision des projets compte tenu des recettes prévues a permis une diminution des dépenses informatiques. L'augmentation de la ligne budgétaire englobe la rénovation de la salle des serveurs. (246 000 EUR).
22	
<b>220</b>	
2200	Ce crédit est destiné à couvrir le premier équipement en matériel (photocopieuses, fax, scanners, etc.) pour le stockage de la documentation et des archives et la gestion du courrier.
2201	L'achat de matériel et installations sur ce crédit est conditionné par le déclassement, suivant les procédures établies, du matériel et des installations qu'il remplace.
2202	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de location de télécopieurs, de machines à photocopier et d'installations techniques diverses.
2203	Ce crédit est destiné à couvrir les frais d'entretien et de réparation des matériels et équipements.
2204	Ce crédit est destiné à couvrir des frais imprévus relatifs à la bureautique.
<b>221</b>	
2210	Ce crédit est destiné à couvrir l'achat de mobilier.
2211	Ce crédit est destiné à couvrir le renouvellement du mobilier, suite à l'audit sur l'ergonomie.
2212	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de réparation et d'entretien du mobilier.
<b>223</b>	
2230	Ce crédit est destiné à l'achat d'un véhicule de service pour les besoins du Centre.
2232	Ce crédit est destiné à couvrir la location sous forme de contrat à long terme d'une voiture de service ainsi que les dépenses de location occasionnelles pour répondre à certains besoins fortuits.
2233	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de fonctionnement et d'entretien des moyens de transport ainsi que ceux relatifs à l'utilisation des transports en commun.

Titre Chapitre Article Poste	Libellé	Crédits 2012	Budget rectificatif 1/2011 exercice 2011	Résultat 2010
	<i>Total de l'article 223</i>	29 600	35 700	25 336
<b>225</b>	<b>Dépenses de documentation et de bibliothèque</b>			
2250	Fonds de bibliothèque, achats de livres	10 000	10 000	8 120
2251	Matériels spéciaux de bibliothèque, de documentation et de reproduction	p.m.	p.m.	p.m.
2252	Abonnements aux journaux et périodiques	9 000	9 000	9 790
2253	Dictionnaires pour traducteurs	2 500	2 500	1 477
2254	Reliure et entretien des livres	p.m.	p.m.	p.m.
	<i>Total de l'article 225</i>	21 500	21 500	19 387
	<b>TOTAL DU CHAPITRE 22</b>	<b>88 100</b>	<b>95 200</b>	<b>87 204</b>
23	<b>DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF COURANT</b>			
<b>230</b>	<b>Papeterie et fournitures de bureau</b>			
2300	Papeterie et fournitures de bureau	20 000	30 000	42 318
	<i>Total de l'article 230</i>	20 000	30 000	42 318
<b>232</b>	<b>Dépenses financières</b>			
2320	Frais bancaires	4 500	5 500	3 633
2321	Pertes de change	p.m.	p.m.	p.m.
	<i>Total de l'article 232</i>	4 500	5 500	3 633
<b>233</b>	<b>Frais juridiques</b>			
2330	Frais juridiques	5 000	5 000	3 191
	<i>Total de l'article 233</i>	5 000	5 000	3 191
<b>234</b>	<b>Domages et intérêts</b>			
2340	Domages et intérêts	p.m.	p.m.	p.m.
	<i>Total de l'article 234</i>	p.m.	p.m.	p.m.
<b>235</b>	<b>Autres dépenses de fonctionnement</b>			
2350	Assurances diverses	10 500	10 000	8 226
2352	Frais divers de réunions internes	1 500	1 500	2 072
2353	Déménagement des services	10 000	10 000	10 000
2359	Autres dépenses	4 500	900	6 600

Titre Chapitre Article Poste	Commentaires
<b>225</b>	
2250	Ce crédit est destiné à couvrir les acquisitions d'ouvrages, documents et autres publications.
2251	Ce crédit est destiné à couvrir l'équipement en matériels spéciaux pour bibliothèques.
2252	Ce crédit est destiné à couvrir les cotisations et l'achat d'abonnements aux journaux et périodiques en fonction des besoins propres du Centre.
2253	Ce crédit est destiné à l'achat de dictionnaires.
2254	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de reliure et autres, indispensables à la conservation des ouvrages et périodiques.
23	
<b>230</b>	
2300	Ce crédit est destiné à couvrir l'achat de papier et de fournitures de bureau.
<b>232</b>	
2320	Ce crédit est destiné à couvrir les frais bancaires et les frais de connexion au réseau de télécommunication interbancaire.
2321	Ce crédit est destiné à couvrir les pertes de change encourues par le Centre dans le cadre de la gestion de son budget, dans la mesure où elles ne sont pas compensées par des bénéfices de change.
<b>233</b>	
2330	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses résultant de précontentieux et du recours à l'assistance d'avocats ou autres experts.
<b>234</b>	
2340	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses à prendre en charge par le Centre au titre de dommages et intérêts ainsi que celles résultant de la mise en jeu de sa responsabilité civile.
<b>235</b>	
2350	Ce crédit est destiné à couvrir les assurances globales, responsabilité civile, vol, responsabilité pécuniaire des comptables et régisseurs d'avances.
2352	Ce crédit est destiné à couvrir les frais liés à l'organisation des réunions internes.
2353	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de déménagement à l'intérieur des bâtiments.
2359	Ce crédit est destiné à couvrir d'autres dépenses de fonctionnement non spécialement prévues.

Titre Chapitre Article Poste	Libellé	Crédits 2012	Budget rectificatif 1/2011 exercice 2011	Résultat 2010
	<i>Total de l'article 235</i>	26 500	22 400	26 898
<b>239</b>	<b><i>Prestations entre institutions</i></b>			
2390	Prestations de traduction effectuées par la Commission	p.m.	p.m.	p.m.
2391	Travaux d'interprétariat	p.m.	p.m.	5 000
2392	Services d'assistance administrative de la Commission	130 100	140 200	120 350
2393	Publications	27 000	27 000	34 550
2394	Diffusion	p.m.	5 000	6 688
	<i>Total de l'article 239</i>	157 100	172 200	166 588
	<b>TOTAL DU CHAPITRE 23</b>	<b>213 100</b>	<b>235 100</b>	<b>242 628</b>
24	<b>AFFRANCHISSEMENT ET TÉLÉCOMMUNICATIONS</b>			
<b>240</b>	<b><i>Affranchissement</i></b>			
2400	Affranchissement de correspondance et frais de port	47 900	49 300	42 156
	<i>Total de l'article 240</i>	47 900	49 300	42 156
<b>241</b>	<b><i>Télécommunications</i></b>			
2410	Téléphone, télégraphe, télex, radio, télévision et abonnements et redevances de télécommunications	295 000	285 000	242 203
	<i>Total de l'article 241</i>	295 000	285 000	242 203
	<b>TOTAL DU CHAPITRE 24</b>	<b>342 900</b>	<b>334 300</b>	<b>284 359</b>
25	<b>FRAIS DE RÉUNIONS</b>			
<b>250</b>	<b><i>Frais de réunions et de convocations</i></b>			
2500	Réunions et convocations en général	5 000	10 000	11 274
	<i>Total de l'article 250</i>	5 000	10 000	11 274
<b>255</b>	<b><i>Frais divers d'organisation et de participation à des conférences, congrès et réunions</i></b>			

Titre Chapitre Article Poste	Commentaires
<b>239</b>	
2390	Ce crédit est destiné à couvrir des travaux de traduction effectués, dactylographie y compris, par la Commission pour le compte du Centre de traduction.
2391	Ce crédit est destiné à couvrir des prestations d'interprétation qui seront facturées au Centre, en particulier par les institutions des Communautés.
2392	Article 12 du règlement (CE) n° 2965/94 du Conseil portant création du Centre. Ce crédit est destiné à couvrir les services d'assistance administrative de la Commission au Centre de traduction.
2393	Ce crédit est destiné à couvrir, principalement, les frais pour la publication du budget du Centre de traduction et d'autres actions de communication et de promotion.
2394	Ce crédit est destiné à couvrir toutes les dépenses afférentes à l'activité «Diffusion», notamment les frais de promotion et de marketing (catalogues, brochures, publicités, études de marché, etc.) ainsi que les frais liés à l'information et l'assistance du public et des clients (crayons et stylos ornés du logo du CdT, clés USB ornées du logo, etc). Les frais associés à l'impression de documents sont couverts par 2393.
24	
<b>240</b>	
2400	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses d'affranchissement et de port, y compris l'envoi de colis postaux. Cette augmentation résulte du recours croissant aux services d'envoi en recommandé ou urgent (DHL).
<b>241</b>	
2410	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de téléphone (les montants des communications privées sont directement déduits des bulletins de salaires), de télétravail, d'abonnements et de communications en matière de transmission de données ainsi que les dépenses relatives aux équipements de télécommunications. L'augmentation de la ligne budgétaire englobe la rénovation de la salle des serveurs (31 000 EUR).
25	
<b>250</b>	
2500	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de voyage, de séjour et d'approche et autres formalités des experts et autres visiteurs, et des comités interinstitutionnels invités à participer à des réunions, commissions, groupes de travail et séminaires.
<b>255</b>	



Titre Chapitre Article Poste	Libellé	Crédits 2012	Budget rectificatif 1/2011 exercice 2011	Résultat 2010
2550	Frais divers d'organisation et de participation à des conférences, congrès et réunions	5 000	5 000	33 442
	<i>Total de l'article 255</i>	5 000	5 000	33 442
	<b>TOTAL DU CHAPITRE 25</b>	<b>10 000</b>	<b>15 000</b>	<b>44 716</b>
26	<b>GOUVERNANCE DU CENTRE</b>			
<b>260</b>	<b><i>Frais de réunions et de convocations</i></b>			
2600	Réunions du conseil d'administration	20 000	25 000	14 500
	<i>Total de l'article 260</i>	20 000	25 000	14 500
<b>261</b>	<b><i>Organisation des réunions du conseil d'administration</i></b>			
2610	Organisation des réunions du conseil d'administration	12 000	12 000	8 155
	<i>Total de l'article 261</i>	12 000	12 000	8 155
<b>265</b>	<b><i>Travaux d'interprétariat</i></b>			
2650	Travaux d'interprétariat	60 000	75 000	60 000
	<i>Total de l'article 265</i>	60 000	75 000	60 000
	<b>TOTAL DU CHAPITRE 26</b>	<b>92 000</b>	<b>112 000</b>	<b>82 655</b>
27	<b>INFORMATION: ACQUISITION, ARCHIVAGE, PRODUCTION ET DIFFUSION</b>			
<b>270</b>	<b><i>Consultations, études et enquêtes de caractère limité</i></b>			
2700	Consultations, études et enquêtes de caractère limité	25 000	26 000	66 834
	<i>Total de l'article 270</i>	25 000	26 000	66 834
	<b>TOTAL DU CHAPITRE 27</b>	<b>25 000</b>	<b>26 000</b>	<b>66 834</b>
	<b>Total du titre 2</b>	<b>5 570 000</b>	<b>4 704 600</b>	<b>4 903 369</b>
3	<b>DÉPENSES OPÉRATIONNELLES</b>			
30	<b>PRESTATIONS DE TRADUCTION EXTERNE</b>			
<b>300</b>	<b><i>Prestations de traduction externe</i></b>			

Titre Chapitre Article Poste	Commentaires
2550	Ce crédit est destiné à couvrir les frais d'organisation et de participation à des conférences, congrès et réunions. Il est également destiné à couvrir les frais annexes à la tenue des réunions, non couverts par l'infrastructure existante (par exemple organisés au bâtiment JMO, etc).
<b>260</b>	
2600	Crédits pour les frais de voyage, de subsistance et d'approche des membres du conseil d'administration invités à participer à des réunions, des commissions et des groupes de travail.
<b>261</b>	
2610	Ce crédit est destiné à couvrir les frais d'organisation de deux réunions du conseil d'administration.
<b>265</b>	
2650	Ce crédit est destiné à couvrir des prestations d'interprétation qui seront facturées au Centre, en particulier par les institutions de l'Union européenne, dans le cadre des réunions du conseil d'administration.
27	
<b>270</b>	
2700	Ce crédit est destiné à permettre les consultations, études et enquêtes à attribuer à des experts qualifiés dans les domaines de nature administrative, à savoir les rapports d'évaluation et les honoraires des consultants externes.
<b>3</b>	
30	
<b>300</b>	

Titre Chapitre Article Poste	Libellé	Crédits 2012	Budget rectificatif 1/2011 exercice 2011	Résultat 2010
3000	Prestations de traduction externe	12 124 300	12 997 700	14 322 062
	<i>Total de l'article 300</i>	12 124 300	12 997 700	14 322 062
	<b>TOTAL DU CHAPITRE 30</b>	<b>12 124 300</b>	<b>12 997 700</b>	<b>14 322 062</b>
31	<b>DÉPENSES LIÉES À LA COOPÉRATION INTERINSTITUTIONNELLE</b>			
<b>310</b>	<b>Dépenses liées à la coopération interinstitutionnelle</b>			
3100	Activité de coopération interinstitutionnelle dans le domaine linguistique	687 000	705 000	697 490
	<i>Total de l'article 310</i>	687 000	705 000	697 490
	<b>TOTAL DU CHAPITRE 31</b>	<b>687 000</b>	<b>705 000</b>	<b>697 490</b>
	<b>Total du titre 3</b>	<b>12 811 300</b>	<b>13 702 700</b>	<b>15 019 552</b>
10	<b>PROVISIONS</b>			
<b>100</b>	<b>CRÉDITS PROVISIONNELS</b>			
<b>1000</b>	<b>Crédits provisionnels</b>			
10000	Provision pour les contributions patronales au régime communautaire des pensions	p.m.	p.m.	p.m.
10001	Provision pour l'acquisition de biens immobiliers	p.m.	p.m.	p.m.
10002	Réserve pour imprévus	p.m.	p.m.	p.m.
10003	Réserve pour la stabilité des prix	p.m.	3 134 000	p.m.
10004	Provision pour le fonds permanent de préfinancement	p.m.	p.m.	2 166 300
10005	Réserve pour l'augmentation des rémunérations en litige	p.m.	p.m.	p.m.
10006	Réserve pour investissements exceptionnels	p.m.	4 325 700	774 864
	<i>Total de l'article 1000</i>	p.m.	7 459 700	2 941 164
	<b>TOTAL DU CHAPITRE 100</b>	<b>p.m.</b>	<b>7 459 700</b>	<b>2 941 164</b>
	<b>Total du titre 10</b>	<b>p.m.</b>	<b>7 459 700</b>	<b>2 941 164</b>
	<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>44 051 400</b>	<b>51 299 100</b>	<b>45 976 899</b>

Titre Chapitre Article Poste	Commentaires
3000	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives aux services de prestataires de services externes dans le domaine linguistique, à savoir: traduction de marques communautaires et de documents, révision et modification de traductions et la révision linguistique ainsi que la terminologie (traduction de listes de termes). La diminution observable en 2012 résulte de la prévision d'un volume de traductions moins important.
31	
<b>310</b>	
3100	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives aux actions décidées par le Comité interinstitutionnel de la traduction et de l'interprétation (CITI) visant à promouvoir la coopération interinstitutionnelle dans le domaine linguistique.
<b>10</b>	
<b>100</b>	
<b>1000</b>	
10000	Provision constituée comme crédit provisionnel pour le versement des contributions patronales au régime communautaire des pensions. Aucune provision n'est nécessaire dans la mesure où le crédit pour l'exercice courant est inscrit au poste 1 1 3 4.
10001	
10002	
10003	
10004	Provision destinée à la création du fonds permanent de préfinancement visé à l'article 59 bis du règlement financier du Centre. L'article 58, paragraphe 2, du règlement établissant les modalités d'exécution du règlement financier dispose que le montant de ce fonds ne pourra pas être inférieur aux quatre douzièmes des crédits de l'exercice.
10005	Le litige a été réglé en 2010 et aucun crédit n'est nécessaire.
10006	

## ANNEXE 1 TABLEAU DES EFFECTIFS

Groupes de fonctions et grades	Pourvus au 31.12.2010		Budget 2011				Budget 2012	
			Autorisés dans le cadre du budget		Autorisés dans le cadre du budget rectificatif		Autorisés dans le cadre du budget	
	Postes permanents	Postes temporaires	Postes permanents	Postes temporaires	Postes permanents	Postes temporaires	Postes permanents	Postes temporaires
AD 16	0	0	0	0	0	0	0	0
AD 15	0	0	0	1	0	0	0	1
AD 14	1	1	1	0	0	0	1	0
AD 13	0	0	1	1	0	0	1	1
AD 12	5	5	6	5	0	0	7	5
AD 11	9	9	8	9	0	0	9	8
AD 10	9	5	10	4	0	0	9	6
AD 9	4	8	4	10	0	0	3	10
AD 8	2	6	2	9	0	0	3	9
AD 7	8	15	9	20	0	0	9	22
AD 6	1	23	3	19	0	0	4	16
AD 5	3	15	1	15	0	0	1	13
<b>TOTAL AD</b>	<b>42</b>	<b>87</b>	<b>45</b>	<b>93</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>47</b>	<b>91</b>
AST 11	0	0	0	0	0	0	0	0
AST 10	0	0	0	0	0	0	0	0
AST 9	0	1	0	1	0	0	0	1
AST 8	4	0	5	0	0	0	5	0
AST 7	3	3	1	4	0	0	2	3
AST 6	3	4	4	4	0	0	3	2
AST 5	1	6	0	5	0	0	1	6
AST 4	3	11	4	17	0	0	5	16
AST 3	5	18	4	21	0	0	2	21
AST 2	0	7	0	11	0	0	0	10
AST 1	0	17	0	6	0	0	0	0
<b>TOTAL AST</b>	<b>19</b>	<b>67</b>	<b>18</b>	<b>69</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>18</b>	<b>59</b>
<b>TOTAL</b>	<b>61</b>	<b>154</b>	<b>63</b>	<b>162</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>65</b>	<b>150</b>
<b>TOTAL PERSONNEL</b>	<b>215</b>		<b>225</b>		<b>0</b>		<b>215</b>	